



\* Les modifications apparaissent en violet et vert sur le plan

- UA : Zone d'habitat ancien
- UB : Zone d'extension urbaine
- UX : Zone urbaine dédiée à l'activité
- 1AU : Zone à urbaniser
- 2AU : Zone à urbaniser à moyen et long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle et paysagère à protéger
- NZh : Zone naturelle humide
- NL : Zone naturelle destinée aux loisirs
- ER : Emplacements réservés
- UXd : Secteur de la zone UX
- Ne : Secteur de la zone N
- Plantations à créer

Emplacement réservé	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface (en ares)
ER1 : Création d'un chemin d'accès aux parcelles forestières	N	Commune	10,45
ER2 : Création d'une zone de loisirs pour offrir une aire de repos et de détente	NL	Commune	464,44
ER3 : Création d'une aire de covoiturage	N	Commune	6,98
ER4 : Création d'un cheminement piéton au contact de la zone 1AU	A	Commune	0,96
ER5 : Création d'une voie de liaison afin de permettre le passage des engins de grands gabarits, sans emprunter le hameau de Feschaux où les emprises sont trop faibles.	A	Commune	21,39
ER6 : Création d'une voie de liaison	N	Commune	32,14

Département du JURA  
**Commune de VILLENEUVE-SOUS-PYMONT**

**Plan Local d'Urbanisme**  
 Document Projeté \*

- Légende :
- Limite de zones
  - UA** Noms de zones
  - Emplacements Réservés
  - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Secteurs soumis à risque géologique fort \*
  - Secteur soumis à risque géologique moyen \*

(\* A titre indicatif) Echelle 1/2000

Document approuvé par délibération du conseil communautaire le :

Le président

INITIATIVE Aménagement et Développement

